



Année scolaire 2020-2021

# Continuité pédagogique

## Information sur les modalités de mise en œuvre de la continuité pédagogique

### Introduction :

Plusieurs situations peuvent nécessiter la mise en œuvre d'une continuité pédagogique :

- 1- Si un élève est absent plusieurs jours ;
- 2- Si les autorités limitent le nombre d'élèves accueillis ;
- 3- Si une décision de fermeture d'une ou plusieurs classes est prise par les autorités ;
- 4- Si une décision de fermeture de l'établissement est prise.

Les élèves et leurs parents trouveront ici les principes retenus pour une organisation cohérente et globale au niveau du collège A. Bouvet.

Ces principes ont été travaillés avec les équipes pédagogiques et éducatives, en Conseil pédagogique.

Cette organisation a donné lieu à l'élaboration d'une charte.



## Charte de la mise en œuvre de la continuité pédagogique

### L'élève et sa famille s'engagent :

- À se tenir informés : sur le site du collège, messagerie ENT et articles visibles sur l'ENT sans connexion - à récupérer et à faire le travail transmis
- À signaler toute difficulté pour la récupération ou la transmission du travail réalisé.
- Soit par mail à ce.9740083x@ac-reunion.fr pour un problème d'accès à l'ENT
- Soit par la messagerie ENT : auprès du professeur principal pour une difficulté d'organisation ; auprès du professeur d'une discipline pour une difficulté dans une matière
- Soit par le lien ci-dessous si panne de Métice : <https://9740083x.index-education.net/pronote/?login=true>
- Soit par téléphone au collège (0262929751) en cas d'absence d'outil numérique ou de connexion internet
- À répondre aux sollicitations du collège (messagerie ENT ou contact téléphonique) lors du suivi de la situation

### Le collège (équipes enseignantes, de vie scolaire, de direction ou personnels médico-sociaux) s'engage :

- À transmettre les cours et le travail à faire sur l'ENT ou par fichier numérique pour copie papier si nécessaire.
- À communiquer régulièrement avec les parents : informations générales transmises par la Direction sur l'ENT ou sur le site du collège, sous forme d'articles consultables sans s'identifier et suivi du programme de travail de l'élève par l'AED référent de la classe.
- À maintenir le lien avec tous les élèves, en étudiant les solutions pratiques notamment en cas de problèmes d'accès au numérique
- À tenir compte des difficultés notamment liées au contexte sanitaire : être pragmatique dans les travaux donnés, être réaliste dans la charge de travail.
- A faire le lien entre les services pour les problèmes signalés et partager l'information
- À coordonner les modalités de transmission des cours et du retour des travaux d'élèves.

# Une règle générale valable dans toutes les situations

